



PRÉFET  
DU VAL-D'OISE

# PORTER A CONNAISSANCE BOUFFÉMONT

## LOCALISATION DES ZONES HUMIDES <sup>1</sup>

Source : DDT 95  
Bureau de l'aménagement rural de l'eau et  
des espaces naturels  
Données : IAURIF et IGN  
Février 2014

Limite communale

**Le réseau hydrologique**

- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Cours d'eau busé

**Zones humides du Val d'Oise**  
Interprétation de l'Écomos 2000 - source IAURIF

- Forêt humide
- Peupleraie
- Plan d'eau et mouillère
- Prairie humide
- Zone de marais, roselière, mégaphorbiaie

<sup>1</sup> La présente délimitation des zones humides est réalisée à partir de l'interprétation de l'écomos 2000 établi par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF). Cet inventaire doit être complété par les approches de détermination définies par l'arrêté du 24 juin 2008 pour la mise en oeuvre de la rubrique 3.3.1.0 sur l'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation et le remblai en zone humide du R.214-1 du code de l'environnement

ECHELLE : 1/ 12 000

